



**HAL**  
open science

**Les désarrois du ministre Ḥayr al-Dīn : la faillite des  
dynasties ottomane et beylicale d'après les mémoires de  
Ṭāhar Bāšā (1921-1934)**

Antoine Perrier

► **To cite this version:**

Antoine Perrier. Les désarrois du ministre Ḥayr al-Dīn : la faillite des dynasties ottomane et beylicale d'après les mémoires de Ṭāhar Bāšā (1921-1934). *Arabica*, 2021, 68 (4), pp.337-385. 10.1163/15700585-12341608 . hal-03547403

**HAL Id: hal-03547403**

**<https://hal.science/hal-03547403>**

Submitted on 21 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Antoine Perrier, « Les désarrois du ministre Ḥayr al-Dīn. La faillite des dynasties ottomane et beylicale d'après les mémoires de Ṭāhar Bāšā (1921-1934) », *Arabica. Journal of Arabic and Islamic Studies*, vol. 68, n°4, 2021, p. 337-385.**

Version post-print

## **Les désarrois du ministre Ḥayr al-Dīn**

La décadence des dynasties ottomane et beylicale dans les mémoires de Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn (1921-1934)

Le 7 mai 1934, le ministre de la Justice tunisienne<sup>1</sup>, Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn, remet sa démission au résident général de France, en sa qualité de président du Conseil des ministres. Dans les notes qu'il rédige peu après, il décrit le « chaos politique et administratif » (*al-fawḍā al-siyāsiyya wa-l-idāriyya*) auquel se livraient le gouvernement et la cour et il prend de la hauteur devant les responsables de cette gabegie : « ma nature ne me prédispose pas à des farces de cette sorte »<sup>2</sup> (*mahāzil min haḍā-l-qabīl*). Quelques mois plus tard, l'ancien ministre s'était retiré à Paris, abandonnant la vie politique tunisienne. Désormais mort au monde, Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn compose un ensemble de fragments en langue arabe, jamais publiés de son vivant. Il meurt en 1937. Ces papiers sont finalement édités en 1998, grâce au travail de réorganisation de trois universitaires qui ont offert aux historiens et au public tunisien un témoignage de premier ordre sur la Tunisie des beys au XX<sup>e</sup> siècle.

En tirant parti de sa richesse méconnue d'un public non arabophone, nous voudrions insister sur la contribution de ce document à l'histoire de la monarchie beylicale mais aussi au développement d'une forme d'écriture

---

<sup>1</sup> Je remercie les deux évaluateurs de cet article, le comité de rédaction, ainsi que M'hamed Qaldi et Youssef Ben Ismaïl pour leurs remarques et leurs conseils.

<sup>2</sup> Ḥammādī Sāhilī (éd.), *Al-wazīr Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn, 1875-1937, Ḥawāṭir wa muḍakkirāt*, Université Tunis 1, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 1998, p. 93.

singulière, les mémoires d'homme d'État. La dynastie husseinite, à la tête d'une province de l'empire ottoman depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'efface habituellement dans la coulisse des récits historiques à partir de 1881, quand France instaure son protectorat. Le récit du premier ministre de la Justice fait non seulement revivre la vie de cour du temps de trois monarques, mais rend aussi aux beys et leurs ministres un rôle d'acteur politique doublement négligé : minimisé et simplifié par les sources coloniales et les historiens qui les ont exploitées, il est également absent du récit nationaliste qui a résumé la résistance anticoloniale à l'action du Néo-Destour ou de Bourguiba. Cette source contribue aussi à mettre en relief une figure singulière, celle du fils du Premier ministre réformateur Ḥayr al-Dīn Bāšā, serviteur comme son père de la Sublime Porte et du trône beylical. Elle est à la fois un témoignage de « l'héritage ottoman » en Tunisie<sup>3</sup> et le moyen de comprendre comment une élite ancienne perçoit les changements de la période coloniale. Nous présenterons les contributions historiographiques de ces mémoires à travers une interrogation sur leur genre littéraire, où nous justifierons l'appellation de mémoires d'homme d'État, avant d'évoquer l'épisode ottoman de la vie de Ṭāhar Bāšā puis ses rapports avec les beys de Tunis.

### **La vie de Ṭāhar Bāšā entre histoire ottomane et histoire tunisienne**

Avant d'examiner la forme et le contenu de son écriture, il faut évoquer brièvement la vie de Ṭāhar Bāšā. Il n'est pas inconnu des historiens tunisiens, bien que les quelques études qui lui sont consacrées, antérieures à la publication de ces mémoires alors inconnus, se sont fondées sur d'autres sources historiques. Né à Tunis le 5 février 1875, il est le quatrième fils de Ḥayr al-Dīn Bāšā, figure majeure de l'histoire de la Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Mamelouk d'origine circassienne, il est à la fois théoricien et praticien de la réforme, influencé par le modèle européen mais aussi les réorganisations administratives de l'empire ottoman, les *Tanzīmāt*, initiées depuis 1839.

---

<sup>3</sup> Notion utilisée par L. Carl Brown pour les Balkans et le Moyen-Orient : L. Carl Brown (éd.), *Imperial Legacy. The Ottoman Imprint on the Balkans and the Middle East*, New York, Columbia University Press, 1996).

<sup>4</sup> Pour la partie tunisienne, Mongi Smida, *Khereddine, ministre réformateur. 1873-1877*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1970, et pour une vue d'ensemble Gérard S. Van Krieken, *Khayr al Dīn et la Tunisie (1850-1881)*, Leiden, Brill, 1976.

Ministre puis Premier ministre de 1873 à 1877 du bey de Tunis, il réorganise l'État autour de nouvelles instances consultatives et de nouveaux ministères, en professionnalisant l'administration et en promulguant de nouveaux codes juridiques. En proie à l'hostilité de ses rivaux politiques, d'une partie de l'opinion publique et finalement du prince lui-même, il quitte Tunis pour Istanbul où le sultan ottoman le nomme grand vizir entre décembre 1878 et juillet 1879. Sa famille l'y rejoint peu après : si Ḥayr al-Dīn Bāšā est incorporé dans l'élite de l'État ottoman<sup>5</sup>, laissant derrière lui son passé tunisien, il ne s'intègre jamais tout à fait dans la société stambouliote et demeure dans un certain retrait jusqu'à sa mort, en 1890. Son fils poursuit sa carrière en sens inverse : officier dans l'armée impériale en 1891, il est attaché au service du sultan Abdülhamid II, mais démissionne en 1908, quand la Constitution de 1876 est rétablie. Opposé au Comité Union et Progrès, il occupe les postes de député en 1911, puis de gouverneur de la Palestine avant de s'exiler en Tunisie une première fois en 1913. Après des tentatives de retours, dont un passage au gouvernement ottoman en 1919, il revient définitivement en Tunisie cette même année. En 1921, favorisé par le prestige de son nom et par le soutien de la Résidence générale, il est nommé ministre de la Justice, autrement dit l'ordonnateur d'un système judiciaire tunisien divisé entre une justice laïque et une justice religieuse. Il y déploie toute l'énergie d'un réformateur, sans parvenir toutefois à triompher de ses ennemis qui se multiplient à la cour et à la grande mosquée de Tunis, la Zaytūna<sup>6</sup>, décidés à empêcher la réorganisation de la magistrature musulmane. Cette partie de son œuvre, à bien des égards essentielle, ne nous retiendra pas ici. Pour mettre en relief l'originalité de son écriture, nous nous intéresserons plutôt au portrait des trois princes qu'il a servis et de leur entourage : Nāṣir Bey (1906-1922), Ḥabīb Bey (1922-1929) et Aḥmad II Bey (1929-1942).

L'échec de Ṭāhar Bāšā comme réformateur constitue la principale préoccupation des historiens qui se sont penchés sur sa vie. Sadok Zmerli le décrit comme « stratège et homme d'État », acquis à la « démocratie

---

<sup>5</sup> Comme l'indique la « turcisation » de sa fiche personnelle de pacha, conservée dans les archives ottomanes et éditée par Olivier Bouquet, « Hayreddin Pasa le Tunisien, par lui-même et par l'État ottoman », in Elisabetta Borromeo, Nicolas Vatin (dir.), *Les Ottomans par eux-mêmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2020, p. 189-198.

<sup>6</sup> La grande mosquée, associée à l'université, fondée au VIII<sup>e</sup> siècle à Tunis, rassemble une élite religieuse composée de professeurs, de magistrats et de jurisconsultes composant le « Divan » de Tunis.

libérale »<sup>7</sup>, menacé par diverses disgrâces, soumis aux mêmes calomnies que son père. Brisé par les deuils et la maladie, fatigué de ses échecs, il préfère « la retraite à une besogne ingrate et décevante »<sup>8</sup>. Le même rapprochement avec son père, la même défaite devant les intrigues de la magistrature sont décrits par Mohamed Salah Mzali dans ses souvenirs<sup>9</sup>. C'est par ses tentatives de réforme des années 1920 et 1930 que le ministre est d'abord connu, notamment grâce à la double édition, en 1974, d'une notice biographique écrite de sa main en 1921 pour les autorités coloniales. Assortie d'un courrier du résident Lucien Saint au ministre des Affaires étrangères dans l'article de Mustapha Kraïem, elle laisse penser que la nomination et les projets de Ṭāhar Bāšā participent d'une manœuvre coloniale d'ensemble pour répondre aux agitations nationalistes<sup>10</sup>. Dans cet esprit où la réforme est systématiquement d'initiative française, le ministre de la Justice aurait été nommé pour s'opposer au Destour comme il s'était opposé au Comité Union et Progrès<sup>11</sup>. La source que nous étudions ici présente la vie du ministre et le récit des événements sous un nouveau jour, en raison du statut différent des deux documents. La première note est destinée à plaire à la Résidence dans l'espoir d'un poste, les mémoires sont rédigés dans la liberté des illusions perdues.

La discrétion de cette source s'explique avant tout par le caractère tardif de sa publication. Ḥammādī al-Sāḥilī, éditeur de la version que nous consultons, explique que deux universitaires, Adnan et Sadok Zmerli, ont trouvé des notes manuscrites en arabe compilées dans des cahiers d'écolier, rédigées en majorité par l'ancien ministre de la justice à Paris en 1935. Ces notes, complétées par des extraits de correspondance, constituent un ensemble

---

<sup>7</sup> Ce qui, nous le verrons, est quelque peu exagéré. Sadok Zmerli, *Les successeurs*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1967, p. 132. Ce chapitre a été également publié dans « Taher Pacha Kheireddine, stratège et homme d'État », *Institut des Belles Lettres Arabes*, n°40, 1947, p. 425-436.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>9</sup> Fonctionnaire dans différentes administrations dont le ministère de la Justice avant de devenir lui-même ministre en 1950, il s'agit d'un témoin privilégié qui nous a laissés des mémoires. Mohamed Mzali, *Au fil de ma vie*, Tunis, Hassan Mzali, 1972.

<sup>10</sup> Mustapha Kraïem, « Autobiographie et relations avec la Résidence de Tahar Khereddine Pacha, Ministre de la Justice de la Régence », *Revue d'histoire maghrébine*, n°2, Juillet 1974, p. 185-191. Voir une autre édition dans Béchir Tlili, « Un document inédit de aṭ-Ṭāhir Ḥayr ad-Dīn, réformateur et ministre de la justice (1875-1937) », *Les Cahiers de Tunisie*, tome XXII, n° 85-86, 1974, p. 215-226. La double édition dit peut-être quelque chose de l'importance de cette trouvaille dans les archives nationales de Tunisie.

<sup>11</sup> Béchir Tlili, « La réorganisation de la justice tunisienne au sortir de la Grande Guerre (1921-1924) : réforme ou réajustement de la souveraineté française ? », *Les Cahiers de Tunisie*, tome XXIV, n°95-96, 1976, p. 147-186, p. 175.

exceptionnel de ses vues organisés *a posteriori* par ordre chronologique. L'ajout de titres entre crochets, quand Ṭāhar Bāšā n'en avait pas indiqué lui-même, permet d'ordonner les textes par évènement et par thème. L'éditeur a par ailleurs ajouté de nombreuses précisions historiques et personnelles qui situent ces récits dans la vie du ministre. Les documents sont divisés en deux parties distinctes, la vie en Turquie (d'après la mention, en partie anachronique, de l'éditeur mais aussi de Ṭāhar lui-même) et la vie en Tunisie. Ils sont jalonnés par des portraits de princes, ministres et dignitaires religieux ou du récit d'évènements politiques. Ḥammādī al-Sāḥilī, en souligne l'importance considérable pour notre connaissance des hommes et des évènements de la Tunisie de l'entre-deux guerres.

L'originalité du regard de Ṭāhar Bāšā sur la fin de l'empire ottoman et sur la Tunisie coloniale procède de la nature même de cette source. Elle pourrait prétendre au moins à deux contributions historiographiques. La première concerne l'histoire de la Tunisie : la vie de la cour beylicale ainsi racontée remet en cause le récit colonial et nationaliste sur les beys de Tunis, trop souvent décrits comme prisonniers d'une « étiquette surannée », « en dehors du temps »<sup>12</sup>, comme les acteurs passifs sinon comme les collaborateurs de la puissance occupante. L'histoire de l'ancienne province est organisée, après 1881, par le face-à-face entre le parti nationaliste, le Néo-Destour, et l'État colonial, antagonisme dont jaillit la modernité tunisienne<sup>13</sup>. Plus récemment, des historiens tunisiens se sont penchés sur les institutions de la monarchie, jusqu'alors absentes de cette trame historiographique : 'Adnān al-Manṣar ou Munṣif Bānī notent la persistance, dans les palais beylicaux, d'une compétition politique entre leurs dignitaires pour des pensions, des titres militaires, ou une place dans un cortège<sup>14</sup>. Ils remarquent le rôle important de Ṭāhar Bāšā, porteur d'un projet de réforme, allié à différentes familles au sein du palais, en

---

<sup>12</sup> Voir l'introduction de Mohamed el Aziz Ben Achour d'un document colonial sur la cour : *La cour du Bey de Tunis*, Tunis, Espace Diwan, 2003.

<sup>13</sup> Parmi d'autres d'exemples : Kenneth Perkins, *A history of Modern Tunisia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 ou Lisa Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

<sup>14</sup> 'Adnān al-Manṣar, *Istrātiḡīyyā al-haymana, al-ḥimāya al-faransiyya wa mu'asasāt al-dawla al-tūnsiyya* [La stratégie de la domination. Le protectorat français et les institutions de l'État tunisien], Sousse, Faculté de lettres et de Sciences humaines de Sousse, 2003 ; Al-Munṣif Bānī, 2012, *Al-wizāra wa-l-wuzarā' fī Tūnis fī 'ahd al-ḥimāya* [Ministère et ministres dans la Tunisie sous protectorat] 1881-1956, Tunis, Institut de l'histoire du mouvement national.

citant la source qui nous retient ici<sup>15</sup>. Pourtant, tout en constatant ces rivalités, ils en diminuent l'enjeu politique, en précisant que le prince et son entourage, écrasés par la domination française, ont perdu tout pouvoir. Pour s'éloigner d'une seule analyse du rapport de force colonial, il faut emprunter « d'autres chronologies »<sup>16</sup> : l'itinéraire de Ṭāhar Ḥayr al-Dīn permet de connecter la séquence coloniale du Maghreb avec un autre contexte historique et géographique<sup>17</sup>. En cherchant à inscrire les stratégies des hauts-fonctionnaires ou ministres tunisiens dans l'espace ottoman, en cherchant leurs racines dans le contexte précolonial, M'hamed Oualdi montre la persistance de compétitions et d'intérêts sous le protectorat qui ne se limitent pas à la coopération ou la résistance avec les Français.

L'étude de cette source contribue ainsi à resituer le Maghreb au sein des études ottomanes et de l'espace méditerranéen, ce qui est sa deuxième contribution. Julia Clancy-Smith soulignait combien, dès 1820, la Tunisie était un carrefour migratoire et donnait l'exemple d'une « borderland society »<sup>18</sup>. Les dix-neuf voyages de Ṭāhar Ḥayr al-Dīn, tout au long de sa vie, dont près de la moitié en France<sup>19</sup>, illustrent combien la référence française s'inscrit moins dans un rapport entre le nord et le sud que dans des circulations entre différents empires<sup>20</sup>. Pour mieux comprendre ces réseaux et ces échanges, l'approche individuelle s'est avérée particulièrement féconde, à partir d'une démarche de micro-histoire parfois compliquée par l'absence de sources biographiques<sup>21</sup>. Ṭāhar Bāšā est fidèle au modèle laissé de son père, « intellectuel voyageant »<sup>22</sup> nourri de sa fréquentation de la France, de l'Italie,

---

<sup>15</sup> C'est d'ailleurs leur lecture qui nous en apprend d'abord l'existence. 'Adnān al-Manṣār, *op.cit.*, p. 355.

<sup>16</sup> M'hamed Oualdi, *A Slave Between Empires. A Transimperial History of North Africa*, Columbia, Columbia University Press, 2020, p. 149.

<sup>17</sup> Olivier Bouquet rappelle que le projet d'intégrer l'Algérie dans les études ottomanes est ancien, mais il reste à achever. Olivier Bouquet, « Quand le *cahoua* redevient *cahvé*. Histoire ottomane de la Régence d'Alger, historiographie anticolonialiste turque et néo-ottomanisation au Maghreb » in Morgane Corriou et M'hamed Oualdi (éd.), *Une histoire sociale et culturelle du politique en Algérie et au Maghreb*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, p. 189-217.

<sup>18</sup> Julia Clancy-Smith, *Mediterraneans. North Africa and Europe in an Age of Migration, c. 1800-1900*, Berkeley, University of California Press, 2011, p. 46.

<sup>19</sup> Entre Istanbul, Tunis, Paris, Marseille, Vienne, la Suisse, l'Italie, l'Égypte, l'Italie, l'Algérie.

<sup>20</sup> Patricia M. E. Lorcin and Todd Shepard, *French Mediterraneans. Transnational and Imperial Histories*, Lincoln and London, University of Nebraska Press, 2016.

<sup>21</sup> Odile Moreau "Introduction: Trajectories of Subversives and Mavericks in the Muslim Mediterranean", in Odile Moreau, Stuart Schaar (dir.), *Subversives and Mavericks in the Muslim Mediterranean*, Austin, University of Texas Press, 2016, p. 1-21.

<sup>22</sup> Julia Clancy-Smith, « Passages: Khayr al-Din al-Tunisi et une communauté méditerranéenne de pensée (1800-1890) », in Odile Moreau (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb*

de l'Anatolie ou de la Tunisie, au cœur du « corridor méditerranéen » identifié par Julia Clancy-Smith<sup>23</sup>. Sa prose révèle la pluralité de ses inspirations, entre une phrase de Louis XV, roi de France, et des versets du Coran ou du *tafsīr*, science née de son interprétation. Sa carrière internationale lui donne tous les traits d'un « cultural broker »<sup>24</sup>, modèle mis en valeur par des historiographies d'origine variée<sup>25</sup>. Ses circulations assimilent le fils de Ḥayr al-Dīn « le Tunisien » aux hauts-fonctionnaires de l'empire ottoman qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, voyagent parmi les provinces et augmentent leur savoir administratif par leurs expériences géographiques accumulées<sup>26</sup>. Sa trajectoire s'inscrit donc dans les nouvelles échelles mises en valeur par les historiens de la Méditerranée.

En se recentrant sur l'histoire ottomane elle-même, Ṭāhar Bāšā apparaît comme exemplaire d'une génération cosmopolite de serviteurs étudiés par les historiens de la fin de l'empire. Les études biographiques ou prosopographiques permettent une fois encore de nuancer les ruptures entre un empire multi-ethnique affaibli et l'essor des nationalismes arabes ou européens. Michaël Provence reconstitue un monde où les frontières, les États et les récits nationaux n'avaient pas encore de sens pour des serviteurs de l'empire venus de différentes provinces et pour qui la Première guerre mondiale a représenté un dilemme douloureux<sup>27</sup>. Les militaires de l'armée ottomane, fidèles à la dynastie régnante, ont parfois prolongé cette loyauté en soutenant la révolution Jeune-Turque puis le régime kémaliste, quelles que fussent leurs origines, ou bien, à l'image de Ṭāhar Bāšā, se sont repliés sur leur province d'origine. Yasin al-Hashimi, au service du roi d'Irak après 25 ans d'engagement dans l'armée ottomane<sup>28</sup>, à la manière des syriens Jamal Mardam Bey ou Choukri al-Kouatli, socialisés dans un univers ottoman, se sont

---

(XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), Paris, L'Harmattan, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2009, p. 161-196, p. 176.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>24</sup> Pour une évaluation historiographique récente : Romain Bertrand, Guillaume Calafat (dir.), « Micro-analyse et histoire globale », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 73, n° 1, 2019.

<sup>25</sup> On pense aux renégats de l'empire portugais d'Asie dont Sanjay Subrahmanyam a donné des exemples frappants : *L'Empire portugais d'Asie, 1500-1700: Histoire économique et politique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.

<sup>26</sup> Marc Aymes « Affaires courantes pour marcheurs d'empire. Le métier d'administrateur dans les provinces ottomanes au xixe siècle », *Genèses*, vol. 72, no. 3, 2008, p. 4-25 ; Olivier Bouquet, *Les pachas du sultan. Essai sur les agents supérieurs de l'État ottoman (1839-1909)*, Louvain, Paris, Dudlay, Peeters, 2007.

<sup>27</sup> Michael Provence, *The Last Ottoman Generation and the Making of the Modern Middle East*, Cambridge University Press, 2017.

<sup>28</sup> Michael Provence, *op.cit.* p. 57 sq.



convertis ensuite à la cause nationale. C'est aussi l'approche biographique qui permet à Christine Philliou de montrer les fidélités ottomanes d'un chrétien bulgare, qui doit, comme les militaires, arbitrer entre plusieurs projets<sup>29</sup>. L'historienne voit dans les identités successives de Stephanos Vogorides la traduction du passage entre deux mondes, reconstitués à partir des sources en grec phanariote. Le point de vue des individus et l'usage de leurs sources renseignent ces retours au foyer national sans leur supposer un caractère évident.

Semblable en bien des points à ces acteurs, Ṭāhar Bāšā n'épouse pourtant pas la cause nationaliste tunisienne, mais se met au service d'un État sous protectorat et adhère en grande partie au projet français. En cela, son parcours est le négatif des premiers opposants tunisiens à la colonisation qui se sont exilés, à l'image de Ali Bash Hanba, à Istanbul<sup>30</sup>. Aucun de ces exilés n'abandonne, depuis Tunis ou Istanbul, les relations familiales ou économiques qui leur permettent de tisser une toile méditerranéenne. Leurs trajectoires montrent qu'en dehors du cadre national longtemps prééminent<sup>31</sup>, le Maghreb appartient à un ensemble plus vaste, celui de l'empire ottoman, et il ne se résume pas, même après 1881, à un face-à-face avec la France. L'approche micro-historique, revendiquée par les historiens pour les reconstituer, conduit à une réflexion sur le genre, les apports et les limites des égo-documents semblables aux fragments rassemblés de Ṭāhar Bāšā.

## **Les mémoires de Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn entre biographie et histoire**

C'est à la lumière des travaux récents sur les égo-documents de langue arabe que nous proposons de caractériser cette source comme des mémoires d'homme d'État. Ces études ont montré la variété des formes que prennent les récits de soi et les expressions de l'individualité en contexte arabophone. La

---

<sup>29</sup> Christine M. Philliou, *Biography of an Empire. Governing Ottomans in an Age of Revolution*, Berkeley, University of California Press, 2011, p. 30.

<sup>30</sup> M. Oualdi, *op.cit.*, p. 138 sq.

<sup>31</sup> Isabelle Grangaud, M'hamed Oualdi, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2016/2 (n° 63-2), p. 133-156.

biographie, comme propension à se raconter, est une tendance présente dans les nombreux genres littéraires arabes depuis l'âge classique, dans les manuels de *adab*, dans les récits de voyage (*riḥla*) et bien sûr dans les dictionnaires biographiques<sup>32</sup>. Les biographies collectives (*ṭabaqāt*) sont, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, une forme privilégiée de l'historiographie arabe jusqu'à la fin de la période ottomane : le plus célèbre d'entre eux, le dictionnaire biographique de 855 hommes illustres de Ibn Ḥallikān au IX<sup>e</sup> siècle, a donné lieu à une « famille de textes » qui s'épanouit jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. La biographie est alors porteuse du modèle de vies remarquables, d'exemples dignes d'imitation. Les dictionnaires biographiques remplissent alors de multiples fonctions dans les premiers siècles de l'islam : offrir une image des origines de la civilisation musulmane autour de la vie du Prophète et de ses compagnons, souligner la valeur de la poésie ou du savoir dans la culture arabe, mettre en avant les hommes illustres d'une ville ou d'une région<sup>34</sup>. Selon Dwight Reynolds, l'individu est déjà présent dans la littérature arabe prémoderne, situé dans une chaîne de transmission savante<sup>35</sup>. Il voit dans la publication du *Livre des jours* de Taha Hussein (1929) un « tournant » : celui où la fiction, sous influence occidentale, s'empare du genre biographique jusqu'ici associé à l'histoire<sup>36</sup>. Au début des années 2010, deux ouvrages assouplissent ces distinctions : en choisissant de parler d'égo-documents, Ralf Elger révèle toute une nouvelle gamme de textes et montre que, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles formes d'autobiographies naissent, en particulier de la connexion croissante des sociétés entre elles, tout en coexistant avec les genres anciens<sup>37</sup>. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la multiplication des écrits autobiographiques constatée par Stefan Reichmuth dépasse les limites des élites sociales et se répand dans différents milieux, ce qui serait une caractéristique ottomane<sup>38</sup>. Dans n'importe quelle

<sup>32</sup> Robin Ostle, « Introduction », Robin Ostle, Ed de Moor, Stefan Wild (éd.), *Writing the Self. Autobiographical Writing in Modern Arabic Literature*, London, Saqi Books, 1998.

<sup>33</sup> Jacqueline Sublet et Muriel Rouabah, « Une famille de textes autour d'Ibn Ḥallikān entre VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales*, Tome LVIII | 2009, p. 69-86.

<sup>34</sup> Wadad al-Qadi, "Biographical Dictionaries: Inner Structure and Cultural Significance", in Georg N. Atiyeh, (2d.) *The Book in The Islamic World*, New York, State University of New York Press, 1995, p. 93-122.

<sup>35</sup> Dwight F. Reynolds (éd.), *Interpreting the Self. Autobiography in the Arabic Literary Tradition*, Berkeley, University of California Press, 2001, p. 244.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>37</sup> Ralf Elger, Yavuz Köse (dir.), *Many Ways of Speaking About the Self. Middle Eastern Ego-Documents in Arabic, Persian and Turkish (14<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Century)*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2010.

<sup>38</sup> Stefan Reichmuth et Florian Schwarz (dir.), *Zwischen Alltag und Schriftkultur :*

source, l'individu peut se raconter, au détour d'une lettre ou d'une note savante, comme dans le courrier d'un ouléma qui expose à son ancien professeur ses réseaux scientifiques, les liens professionnels et affectifs avec ses collègues, ou ses opinions<sup>39</sup>.

Biographie, écriture de l'histoire et récit de soi peuvent aussi cohabiter dans les mêmes sources dans cette période d'innovation qu'est le XIX<sup>e</sup> siècle ottoman. Il reste à savoir si les documents de Ṭāhar Bāšā relèvent de l'autobiographie, selon la façon dont l'individualité s'y manifeste. Un constat s'impose à leur lecture : Ḥayr al-Dīn écrit le plus souvent à la troisième personne plutôt qu'à la première, ses maladies, son intimité, ses drames personnels sont toujours tus. Olivier Bouquet notait que la « solitude de l'individu », qui expliquait l'essor du genre autobiographique dans la Turquie post-1945, n'avait pas encore étreint les hommes d'État ottomans qui, s'ils écrivent parfois des mémoires, ne s'y racontent pas<sup>40</sup>. Certes habitués, par la rédaction de leurs notices biographiques requises par l'administration au « souci de soi », ils confirment ce constat général d'une vie privée laissée, le plus souvent, dans l'ombre de la biographie arabe. D. Reynolds explique ainsi que la vie sentimentale n'a pas l'importance, aux yeux des auteurs arabes, qu'une conscience nourrie de romantisme européen attribue à la construction de la personnalité ; elle relève plutôt d'autres genres littéraires comme le récit d'expériences mystiques ou l'expression des sentiments dans la poésie<sup>41</sup>. Plus encore, la quête d'objectivité dans les biographies de la littérature prémoderne la rapproche souvent des mémoires, où la vie de l'auteur est secondaire par rapport au récit des événements<sup>42</sup>. Toutefois, Wadad al-Qadi met en garde contre une lecture rivée de trop près aux catégories occidentales : le « moi » (*self*) ne prend certes pas la forme d'une confession dans ces genres littéraires

---

*Horizonte des Individuellen in der arabischen Literatur des 17. und 18. Jahrhunderts*, Beirut Texts and Studies, OIB, Beyrouth, 2008. Nous n'avons pas consulté cet ouvrage mais nous renvoyons aux remarques de Catherine Mayeur-Jaouen, « Deux livres pionniers sur les ego documents dans les littératures du Moyen-Orient à l'époque moderne et contemporaine », *Arabica*, 60, 2013, p. 385-400, en particulier p. 388 sq.

<sup>39</sup> Stefan Reichmuth, « Murtadā az-Zabīdī (d. 1791) in Biographical and Autobiographical Accounts. Glimpses of Islamic Scholarship in the 18th Century », *Die Welt des Islams*, vol. 39, 1999, pp. 64-102, p. 88.

<sup>40</sup> Olivier Bouquet, « L'autobiographie par l'État sous les derniers Ottomans », *Turcica. Revue d'études turques*, vol. 38, 2006, p. 251-279, p. 263.

<sup>41</sup> Dwight Reynolds, *op.cit.*, p. 245.

<sup>42</sup> Susanne Enderwitz, « Public Role and Private Self » in Robin Ostle et al. (éd.), *op.cit.*, p. 75-81, p. 80

de l'époque prémoderne, la vie n'y est pas racontée du début à la fin d'une manière linéaire mais en « blocs » successifs, mais ce « moi » est présent tout de même. Sans parler d'une vie intime, l'insistance sur la connaissance, comme témoignage rendu à Dieu pour ses bienfaits, est une façon d'accéder à l'intériorité des auteurs<sup>43</sup>. Bien que ce constat concerne les premiers siècles de l'islam, nous pouvons en retenir une vigilance aux multiples chemins que peut prendre une conscience personnelle : chez Ṭāhar Bāšā, il n'y a guère de « joie », comme dans les sources évoquées par Wadad al-Qadi, ou de gratitude, mais plutôt un profond pessimisme, dans lequel le ministre dit beaucoup de lui-même.

Cette source peut toutefois être rapprochée, dans une démarche comparée, des mémoires, comme un genre, connu en Europe, qui a pu influencer cet homme à la culture cosmopolite. Nous y retrouvons l'apparente disparition du moi : l'importance sociale des auteurs fait de leurs souvenirs un témoignage de leur temps : il y a confusion entre la « personne (privée) » et le « monde » pour ceux qui, comme le disait Barthes de Voltaire, il n'y a guère d'histoire mais seulement des chronologies<sup>44</sup>. Ṭāhar Bāšā s'apparente bien aux mémoires comme la narration d'évènements extérieurs dans lequel s'inscrit la vie de l'auteur, comme « récit d'une vie dans sa condition historique »<sup>45</sup> où la biographie serait un effet latéral, incident<sup>46</sup>. Il est vrai ces papiers n'ont pas été publiés de son vivant et ne sont pas rassemblés dans une œuvre pourvue d'un titre : rien n'indique pourtant que ce n'était pas l'intention finale de leur auteur, mort peu après leur rédaction. Après tout, Saint-Simon non plus n'a jamais publié ses mémoires, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à l'abbé de Rancé, pour se justifier, que « la vérité s'y rencontre tout entière et que la passion n'a fait qu'animer le style »<sup>47</sup>. Les adresser au saint homme peut aussi suggérer que Saint-Simon et les autres mémorialistes pensent à leur postérité, dans la terre et au ciel.

---

<sup>43</sup> Wadad al-Qadi, "In the Footsteps of Arabic Biographical Literature: A Journey, Unfinished, in the Company of Knowledge", *Journal of Near Eastern Studies*, vol. 68, no. 4, 2009, p. 241-252

<sup>44</sup> Voir l'introduction du riche volume : Rolf Wintermeyer (dir.), « *Moi public* », « *moi privé* » dans les mémoires et les écrits autobiographiques du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008.

<sup>45</sup> Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XX<sup>e</sup> siècle. Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, 2008, p. 13.

<sup>46</sup> Définition de D. Reynolds, qui intégrait le genre des mémoires dans celui plus vaste de la biographie, *op.cit.*, p. 9.

<sup>47</sup> Marie-Paule de Weerdt-Pilorge (dir.), *Tout Saint-Simon*, Lettre à l'abbé de Rancé du 29 mars 1699, Paris, Robert Laffont, p. 439.

Nous voudrions apporter encore deux arguments en faveur de la qualification de ces textes comme mémoires : leur valeur politique et leur rapport au genre historique de la chronique. Ce dernier point nous fait constater l'absence du Maghreb de ces riches études sur le genre biographique : pour la Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle, malgré l'existence de dictionnaires biographiques, les sources arabes les plus connues relèvent du récit de voyage, la *riḥla*<sup>48</sup>, ou de la chronique. Ce dernier genre se distingue des dictionnaires biographiques par la qualité de ses auteurs et la forme de son récit : la chronique s'intéresse à la fortune des dynasties, à l'histoire des règnes et des États, tandis que les *ṭabaqāt* racontent une histoire animée par la connaissance et rythmée par les générations de savants religieux et non les dignitaires politiques<sup>49</sup>. Ces deux genres portent en eux deux philosophies de l'histoire distinctes, même s'ils ne constituent pas deux catégories imperméables, certains ouvrages empruntent aux caractéristiques de l'un et l'autre. Une chronique contient souvent des notices biographiques et les *ṭabaqāt* complètent l'histoire des États musulmans sous un autre angle. Il reste que c'est à la vie des souverains et de leurs serviteurs que les lignes de Ṭāhar sont consacrées, tout comme les chroniques. Œuvres d'historiographes ou d'ennemis des rois, elles étaient aussi bien l'occasion de célébrer ou de flétrir une dynastie qu'une manière d'exposer une vision du pouvoir et d'édifier ainsi, par sa lecture, la vie des princes. Genre florissant au XIX<sup>e</sup> siècle, la source donne le sentiment de se tarir au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme un genre désuet<sup>50</sup>. Pour l'instant, faute de travaux très nombreux s'intéressant aux sources arabophones du protectorat, les historiens ne connaissent guère, pour la Tunisie coloniale, que le récit de voyage de Aḥmad II à Paris, en 1934, par Muḥammad al-Miqdād al-Wartānī, encore que cette chronique soit l'œuvre d'un historien officiel et présente peu d'aspérités<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> Pour la Tunisie, la plus connue étant celle de Sanūsī, édité par le spécialiste de cet auteur, Ali Chenoufi : Muḥammad as-Sanūsī (1267/1851-1318/1900), *Ar-Riḥla. Al-Ḥiḡāziyya (Tome I de la Relation du voyage au Ḥiḡāz)*, texte arabe établi et annoté par Ali Chenoufi, Tunis, Société tunisienne de diffusion, 1976.

<sup>49</sup> Wadad al-Qadi, « Biographical dictionaries as the scholars' alternative history of the Muslim Community », in Gerhard Endress (éd.), *Organizing Knowledge. Encyclopaedic Activities in the Pre-Eighteenth Century Islamic World*, Leidein, Bostin, Brill, 2006, p. 23-75.

<sup>50</sup> Ahmed Abdeselem arrête ainsi son histoire aux environs de 1890, 1881 représentant une coupure qu'il n'explique pas véritablement. Ahmed Abdeselem, *Les historiens tunisiens des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Essai d'histoire culturelle*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1973, p. 13.

<sup>51</sup> Muḥammad al-Miqdād al-Wartānī, *Kitāb al-Nafḥa al-nadiyya fī-l-riḥla al-Aḥmadiyya : wa-hiya*

Ṭāhar Bāšā est ainsi l'héritier d'une tradition historiographique maghrébine : Ahmed Abdesselem a montré la richesse du corpus tunisien, à partir de XVII<sup>e</sup> siècle, sur le modèle ottoman du chroniqueur de cour (*vakanüvis*)<sup>52</sup>. Sans qu'il existe un pareil historiographe officiel, le récit des règnes par les hommes proches de la cour ou fonctionnaires de l'administration est connu aussi du XIX<sup>e</sup> siècle tunisien, à l'exemple du chroniqueur tunisien Ibn Abī Ḍiyāf, serviteur de plus haut rang des ministres et beys de Tunis<sup>53</sup>. Ces hommes de pouvoir puisent dans un matériau de première main, la correspondance qu'ils ont recueillie ou composée, pour rédiger une histoire qui complète la chronique des règnes précédents. « Historien engagé »<sup>54</sup>, Ibn Abī Ḍiyāf scande sa chronique par les évènements et les investitures des princes, de la même façon que Ṭāhar Bāšā Ḥayr al Dīn. Toutefois, c'est moins dans cet exercice de composition historique classique que dans l'ouvrage plus personnel du cheikh Muḥammad Bayram V que Ahmed Abdesselem situe une véritable nouveauté. Né en 1840 d'une famille d'oulémas prestigieuse, Bayram V occupe des fonctions éminentes dans l'administration des habous à partir de 1874. Il en donne le récit dans la *Ṣafwat al-i'tibār*, éditée au Caire en 1885, rédigée lors de son exil à Constantinople et dans les années 1880<sup>55</sup>. Ce document peut être considéré tout à la fois comme historique et politique : l'effort pour expliquer les évènements se conjugue avec une prise de position, généralement rétrospective et éloignée, sur une vie politique dont ces auteurs ont été d'importants acteurs<sup>56</sup>. Toutefois, une différence de taille sépare Ṭāhar Ḥayr al-Dīn et ses prédécesseurs historiens : tandis que ces derniers sont tous des savants religieux ou, à défaut, ont au moins reçu une éducation religieuse au sein d'une Grande Mosquée, le ministre de la Justice est un militaire de formation sinon un politique professionnel.

---

*al-riḥla al-thāniya allatī qāma bihā al-malik al-jalīl wa-sudda al-ta'zīm wa-l-tabjīl sayyidunā wa-mawlānā Aḥmad Bāšā Bāy šāḥib al-mamlaka al-tūniyya ilā-l-diyār al-faransāwiyya 'ām 1353 - 1934*, Alexandrie, Bibliotheca Alexandrina, 2009-2010.

<sup>52</sup> Gábor Ágoston, Bruce Masters, "Court chronicles", in *Encyclopedia of the Ottoman Empire*, New York, Facts on File, 2009, p. 154.

<sup>53</sup> Ahmed Abdesselem, *op.cit.*, p. 332 sq. Aḥmad Ibn Abī Al-Ḍiyāf, *Ithāf ahl al-zamān bi-aḥbār mulūk Tūnis wa-'ahd al-amān*, Tunis, Imprimerie nationale pour les affaires culturelles et l'information, 1963-1966.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 371.

<sup>55</sup> Cette partie sur sa propre vie n'occupe toutefois qu'une modeste partie d'un ouvrage consacré plus classiquement à des relations de voyage (*riḥla*) et aux édifications multiples qui en sont l'occasion. Muḥammad Bayram al-Ḥāmis, *Ṣafwat al-i'tibār bi-mustawda' al-amḍār wa-l-aḡṭār*, Tunis, ministère de la Culture, Bayt al-ḥikma, 1999.

<sup>56</sup> Ahmed Abdesselem, *op.cit.*, p. 464.

Tout en empruntant certains de ses traits à la tradition des chroniques, Ṭāhar Ḥayr al-Dīn s'inscrit dans une nouvelle catégorie plus personnelle, celle des mémoires d'homme d'État, suivant en cela l'exemple de son père. Souvent publiées au moment précis de la fin d'une vie politique, pour justifier une stratégie<sup>57</sup>, leur rédaction peut aussi être différée dans le temps. Le dernier souverain d'Égypte, le khédive 'Abbās Ḥilmī (1892-1914), écrit des mémoires entre 1936 et 1940. Le récit de son règne a toutes les apparences d'une *apologia pro vita sua* comme l'écrit son éditeur en anglais<sup>58</sup>, vingt ans après les faits. André Raymond justifie ce retard à s'expliquer par la fin de la parenthèse « coloniale » égyptienne en 1936<sup>59</sup>. Son récit, porteur d'une condamnation de la domination britannique, correspond bien à une « tentative pour construire le mémorial que le khédive souhaite consacrer à son règne »<sup>60</sup>. Cette remarque peut être appliquée sans difficulté à Ṭāhar Bāšā, l'absence de publication pourrait se justifier aussi bien que pour le khédive par un manque de temps. La nature politique de ces écrits, comme pour les anciens Jeunes-Turcs, peut aussi justifier une censure plus ou moins explicite qui repousse le moment de leur publication<sup>61</sup> si bien qu'il faut attendre après 1945 pour constater l'essor, au Moyen-Orient<sup>62</sup> ou en Tunisie<sup>63</sup>, de cette forme d'écrits politiques. Ṭāhar Ḥayr al-Dīn s'inscrit ainsi dans le genre très particulier d'une écriture de la disgrâce, où il s'inspire des œuvres de son père. Ḥayr al-Dīn Bāšā a laissé deux mémoires dont l'un était destiné à la publication et l'autre à ses enfants<sup>64</sup>. Ces deux volets, qu'on pourrait croire répartis entre sa vie publique et sa vie privée, répondent à la même ambition : justifier sa politique pro-ottomane, se défendre d'avoir livré la Tunisie aux Français, résumer son œuvre

<sup>57</sup> Michael Nizri, « The Memoirs of şeyhülislam Feyzullah Efendi (1638-1703): Self, Family and Household », in Ralf Elger, Yavuz Köse, *op.cit.*, p. 27-36.

<sup>58</sup> Amira Sonbol (éd.), *The Last Khedive of Egypt. Memoirs of Abbas Hilmi II*, Reading, Ithaca Press, 1998.

<sup>59</sup> André Raymond, préface de *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilimi II, Khédive d'Égypte (1892-1914)*, Le Caire, CEDEJ, 1996.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Eirk J. Zürcher, *The Young Turk Legacy and Nation Building. From the Ottoman Empire to Atatürk's Turkey*, London, New York, I.B. Tauris, 2010, p. 17 sq.

<sup>62</sup> Elie Kedourie, *Arabic Polical Memoirs and Other Studies*, London, Frank Cass, 1974, p. 177 sq.

<sup>63</sup> On en trouve deux exemples intéressants dans le journal au jour le jour tenu par le gendre de Lamine bey et ministre Mohamed Ben Salem, *L'antichambre de l'indépendance*, Tunis, Cérés Productions, 1988 ou par les mémoires de Mohamed Mzali, *Au fil de ma vie*, Tunis, Hassan Mzali, 1972.

<sup>64</sup> Ils sont d'ailleurs rédigés en français. Mohamed-Salah Mzali et Jean Pignon (éd.), *Kheredine Homme d'État. Documents historiques annotés, tome 1 : mémoires*, Tunis, Maison Tunisienne de l'édition, 1971.

politique. Le père et le fils témoignent, dans leurs récits, qu'ils n'étaient pas des « hommes à douter de la justesse de [leurs] idées » et se défendent de toute servilité avec la France<sup>65</sup>.

Les mémoires sont ainsi devenus une source dont l'usage est répandu parmi les historiens ottomanistes, non seulement pour l'histoire politique, mais aussi pour l'histoire administrative<sup>66</sup>. En coupant dans la centaine de pages imprimées que représentent ces mémoires, nous voudrions mettre l'accent sur l'originalité du regard de Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn, leur dimension personnelle, en plus de son apport pour l'histoire des institutions tunisiennes. C'est pourquoi nous avons concentré notre attention sur les portraits des princes et les relations entre le ministre et ses maîtres. Cet exercice existe déjà dans les chroniques du siècle précédent. Le marocain Aḥmad Nāṣirī comme Ibn Abī Ḍiyāf scrutent les figures de souverain : le premier introduit, comme bilan du règne d'un prince, « sa vie et ses actes remarquables (*sīratuhu wa ma'ātiruhu*) » tandis que le second parle du « caractère de ce bey (*ḥālu ḥādā-l-bāy*) »<sup>67</sup>. Toutefois, quand Ṭāhar Bāšā livre un portrait très à charge de la cour et des souverains, Nāṣirī ne propose que des éloges des derniers princes alaouites<sup>68</sup>. Ibn Abī Ḍiyāf verse aussi dans le panégyrique des beys, en insistant, comme le chroniqueur marocain, sur les qualités du bon croyant<sup>69</sup>. Si Ṭāhar Ḥayr al-Dīn n'y est pas tout à fait insensible, ses portraits montrent un changement de perspective par rapport aux chroniqueurs qui le précèdent : homme politique, il est plus soucieux d'une analyse machiavélienne que du salut de l'âme des princes qu'il a servis. La fin de sa carrière mondaine lui

---

<sup>65</sup> Pour reprendre l'expression que Gerard Von Krieken applique au père, *op.cit.*, p. 297.

<sup>66</sup> Noémi Lévy, « La police ottomane au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : Les mémoires d'un commissaire d'Izmir », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2007/2, n° 54-2, p. 140-160.

<sup>67</sup> André Raymond traduit ainsi *ḥal*, Ṭāhar utilise lui *ḥala*. André Raymond (éd.), Aḥmad Ibn Abī l-Diyāf, *Iḥāf ahl al zamān bi- aḥbār mulūk Tūnis wa 'Ahd al-amān, Chapitres IV et V, règnes de Ḥusain Bey et Muṣṭafā Bey*, Édition critique, tradition et commentaires historiques, Aix-en-Provence, Tunis, IRMC, ISHMN, 1994, vol.1 p. 58 et pour Nāṣirī, la traduction de Eugène Fumey *Kitāb Elistiqsā li-Akḥbārī doual Elmāgrib Elaqsā (Le livre de la recherche approfondie des événements des dynasties de l'extrême Magreb). Quatrième partie, Chronique de la dynastie Alaouie du Maroc (1631 à 1894), Archives Marocaines*, n° 9-10, Paris, Leroux, 1906-1907, p. 100.

<sup>68</sup> Il y est sans doute obligé par sa position de fonctionnaire et d'homme de cour : dans la version traduite par Eugène Fumey (*Kitāb Elistiqsā li-Akḥbārī doual Elmāgrib Elaqsā, op.cit.*) on trouve une collection du vertu du sultan Muḥammad b. 'Abd-allah, « courageux », « noble » (vol. 9, p. 354), à Moulay Sulaymān, « clément », dont la « fermeté » et la « résignation » sont semblables à la mer (vol. 10, p. 100) sans oublier Moulay 'Abd al-raḥmān, « patient, modeste », « glorieux, magnanime et généreux » (vol. 10, p. 206).

<sup>69</sup> Ḥusayn Bey a une piété ferme qui fait de lui un parfait croyant (Raymond Arond (éd.), *op.cit.*, p. 58) tandis que Muṣṭafā Bey est tout aussi pieux et clément, sa conduite étant exemplaire à tout point de vue. (*Ibid.*, p. 100).



confère également une liberté dans l'acrimonie que d'autres historiens, demeurés courtisans, ne pouvaient s'autoriser. Plus généralement, le portrait des rois du XIX<sup>e</sup> siècle révèle le statut d'âge d'or des premières années de ce siècle dans l'écriture de l'histoire maghrébine, tandis que la période coloniale est assimilée à un déclin irréversible. En cela, les portraits de Ṭāhar Bāšā révèlent une écriture à la fois porteuse d'une critique du pouvoir despotique et profondément pessimiste.

La dimension acrimonieuse des portraits, porteuse d'une vision politique, révèle aussi un trait personnel : Ṭāhar Bāšā témoigne, comme les chroniqueurs français du Grand siècle, d'un « lexique du mal » ou d'une « axiologie négative »<sup>70</sup> et se révèle lui-même dans l'« anatomie morale »<sup>71</sup> qu'il pratique sur les princes. La créativité, sinon la virtuosité dans l'attaque du ministre, la variété de ses références, font de ces portraits un témoignage précieux pour l'histoire d'une langue. Nous voudrions plutôt y découvrir une éthique personnelle, la défense des vertus de l'auteur et la critique des vices des autres, à la manière de 'Ādil Arslan, lui aussi ancien fonctionnaire ottoman devenu ministre syrien dont le journal et les mémoires étaient comme la première étape d'une autobiographie<sup>72</sup>. Dans l'amertume de son récit, nous saisissons à la fois l'épisode d'une vie remarquable et l'évolution d'un système politique.

### **La matrice ottomane d'un homme d'État tunisien**

Le pessimisme fondamental de cet auteur se lit dès les premières pages consacrées à l'empire ottoman. Elles sont brèves et rarement factuelles, elles contiennent surtout une appréciation de la politique du Comité Union et Progrès dont nous donnons quelques exemples dans l'**extrait 1**. Ses mémoires trahissent en partie un dessein ottoman frustré car ses projets politiques épousent le cadre d'un empire multiethnique dont il incarne un des visages

---

<sup>70</sup> Juliette Nollez, *Rhétorique des Mémoires du duc de Saint-Simon*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 371 sq.

<sup>71</sup> André Bertière, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 2005, p. 37.

<sup>72</sup> Juliette Honvault, « Speaking about Oneself When Ewternal Life is Ethically Primordial : The Diary of the Syro-Lebanese Arab Nationalist 'Ādil Arslān (1887-1954), in Ralf Elger, Yavuz Köse (dir.), *op.cit.*, p. 46-57.

mais qui connaît ses dernières années. Plus encore, cette déception turque nourrit un déclinisme et un schème d'interprétation qu'il applique, par la suite – ou par effet de construction rétrospective – à la province de Tunis. Autrement dit, sa socialisation et ses opinions ottomanes le conduisent à mettre en parallèle deux formes de déclin dynastiques, celui des Ottomans et celui des Husseinites de Tunisie. Avant d'y venir, il faut comprendre le point de vue de l'ancien militaire, proche de la famille impériale, devenu un opposant libéral et monarchiste du Comité Union et Progrès.

Ṭāhar Bāšā, comme ses autres frères, jouit d'une situation privilégiée dans les dernières années de l'empire ottoman : après une formation au lycée Galatasaray et à l'école militaire, il sert les armées à partir de 1891, attaché à un service honorifique du sultan, puis en Grèce, en 1897. Il prête ses qualités d'organisation dans le conflit qui oppose la Porte et le royaume<sup>73</sup> et obtient, après avoir rejoint le grade de colonel, le titre de pacha en 1905. La libéralité du souverain Abdülhamid II, en récompense de la fidélité de son père à la Sublime Porte, lui autorise de nombreux voyages en Europe, à Paris mais aussi à Tunis, où il veille sur les intérêts fonciers de sa famille<sup>74</sup>. Au moment de la révolution de 1908, qui aboutit à la restauration de la Constitution de 1876, Ṭāhar Bāšā quitte l'armée et investit l'opposition au nouveau régime du Comité Union et Progrès. Il finance et collabore au journal *Şehrāh* avec ses deux frères **(p. 1)**, Muḥammad al-Hādi Bey et Muḥammad al-Şāliḥ, à qui le mariage avec la petite fille de Abdülhamid II donne titre de *damad*, gendre du sultan. L'engagement de Ṭāhar Bāšā pour le palais dans sa rivalité avec la Porte, le ministère aux mains des unionistes, est donc à la fois le produit de ses réseaux familiaux et d'un engagement politique. Son journal est un organe de l'« opposition monarchiste »<sup>75</sup> à la révolution, appartenance que confirme la présence de Ṭāhar Bāšā parmi les fondateurs de la Ligue pour la décentralisation et l'initiative privée du prince Sabahaddin et de l'Union libérale<sup>76</sup>, deux partis rivaux du Comité Union et progrès. Défenseurs de la constitution et de l'unité de l'empire contre une politique jugée autoritaire,

<sup>73</sup> Hammādī Sāḥilī (éd.), *Al-wazīr Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn, 1875-1937, Ḥawāṭir wa muḍakkirāt*, Université Tunis 1, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 1998, [ci-après TBK], p. 24.

<sup>74</sup> Andreas Tunger-Zanetti, *La communication entre Tunis et Istanbul. 1860-1913. Province et métropole*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 143.

<sup>75</sup> Aykut Kansu, *Politics in Post-revolutionary Turkey, 1908-1913*, Leiden, Brill, 2000, p. 159.

<sup>76</sup> Aykut Kansu, *The Revolution of 1908 in Turkey*, Leiden, Brill, 1997, p. 189.

liberticide et pro-turque, les membres de ce dernier parti investissent Ṭāhar Bāšā pour l'élection du député d'Istanbul en décembre 1911, où il bat, à la surprise du gouvernement, le ministre de la justice unioniste, Memduh Bey, grâce aux voix des Chrétiens<sup>77</sup>.

Après le renversement des unionistes en juillet 1912 par des militaires favorables à l'Union libérale, Ṭāhar est nommé gouverneur de Jérusalem. Ce poste prestigieux, confié aux plus hauts officiers de l'empire, appartient généralement aux représentants de la classe bureaucratique d'Istanbul, polyglottes mais rarement arabophones : cet office impose une allégeance politique au gouvernement de la capitale<sup>78</sup>. C'est pourquoi son mandat est bref : arrivé le 12 janvier 1913, Ṭāhar Bāšā doit quitter son office le 29 janvier 1913<sup>79</sup>, au moment de la riposte unioniste du 25 janvier. Les officiers déchus renversent le cabinet par la violence, entraînant une vague d'assassinats de ministres évoqués par Ṭāhar dans ses mémoires. Il dit alors refuser de servir un gouvernement « hors-la-loi » (*ḥārīğ 'an dā'ira al-qawānīn*) qui oppresse le peuple « sous couvert de constitution » (*taḥt sitār al-dustūr*)<sup>80</sup>. Surtout, il décoche une première flèche dans l'esprit acrimonieux des mémoires, par un procédé d'accumulation de synonymes et d'amplification<sup>81</sup> : il dénonce « l'imprévoyance (*al-iğfāl*), l'imposture (*al-tadğīl*), la tromperie (*al-makr*), la perfidie (*al-ğadr*), la trahison (*al-ḥiyāna*) », opposées à « l'intérêt général » (*al-maṣāliḥ al-'amma*)<sup>82</sup>. Le lexique est déjà couché sur le papier, prêt à servir à nouveau dans les mêmes termes en Tunisie.

La répression s'abat durement sur l'opposition libérale, contraignant ses membres à l'exil. La famille Ḥayr al-Dīn est persécutée par le gouvernement : son frère Ṣāliḥ, gendre du sultan, est exécuté. Ṭāhar est lui-même condamné à

---

<sup>77</sup> Aykut Kansu, *Politics in Post-revolutionary Turkey...*, *op.cit.*, p. 292 sq.

<sup>78</sup> David Kushner, « The Ottoman Governors of Palestine, 1864-1914 », *Middle Eastern Studies*, vol. 23, n°3, p. 274-290, 1987.

<sup>79</sup> Brièveté évoquée, pour d'autres enjeux, par Neville Mandel, *The Arabs and Zionism Before World War I*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 139.

<sup>80</sup> *TBK*, p. 33.

<sup>81</sup> On en trouve un exemple aussi chez Nāṣirī parlant de Moulay Sulaymān (« que dire de l'habileté toute particulière qu'il avait pour adoucir les cœurs, pour ramener les égarés, calmer les craintifs, contenter ses amis, dissimuler sa haine contre ses ennemis et déjouer leurs hostilités par la douceur dans les situations embrouillées, supporter les hommes par toutes sortes de ruses et d'artifices dans les questions où la guerre et la force étaient inutiles », *op.cit.*, vol. 10, p.101), procédé qui fait également penser aux tirs de barrage des portraits de Saint-Simon (par exemple celui du père Tellier, confesseur de Louis XIV, *Tout Saint-Simon*, *op. cit.*, p. 979).

<sup>82</sup> *TBK*, p. 33.

deux mois et dix jours d'emprisonnement pour des articles subversifs<sup>83</sup>. Cette sentence n'est probablement qu'un prélude ; il ne doit la vie, avec son frère Hādī, qu'à un sauf-conduit du gouvernement français. Il part alors pour la Tunisie et tente de revenir à plusieurs reprises dans la capitale, il est même nommé, alors que les troupes alliées occupent Istanbul en 1919, ministre de l'Agriculture et du Commerce. Il doit à nouveau quitter la ville, où il ne reste que quelques mois, hostile à la politique du gouvernement, qu'il juge complaisante avec les puissances étrangères. Fortement lié à la famille impériale ottomane, le destin politique de Ṭāhar Bāšā est marqué par l'échec et même la tragédie puisqu'il perd un frère. Il n'évoque pas ces sentiments qu'il nous faut seulement deviner mais il propose, d'après cette expérience, une interprétation de la chute de l'empire.

Il y témoigne d'un point de vue résolument ottomaniste. L'« union des cœurs » (p. 3) qu'il appelle de ses vœux répond à cette conviction, formalisée par la constitution de 1876, qu'une citoyenneté ottomane est possible, fondée sur la fidélité à la dynastie régnante et le respect de l'égalité entre les nations. Ṭāhar rend compte ici des tentatives protéiformes de la dernière génération des fonctionnaires ottomans pour sauver un État menacé de faillite, grâce à un nouveau projet politique dont la manifestation la plus aboutie est la politique religieuse du sultan Abdülhamid II<sup>84</sup>. Si l'islam n'occupe pas une place décisive dans son dispositif, Ṭāhar Bāšā est conscient de la nécessité d'un nouveau projet, au-delà d'analgésiques mesures de décentralisation, bien qu'il juge aussi d'un point de vue rétrospectif la valeur thérapeutique de remèdes finalement sans effet (p. 3). Sa prose désolée révèle moins une idéologie qu'un fort antagonisme politique avec le Comité Union et Progrès, ennemi objectif des hommes de sa classe assimilés à l'ancien régime. Sa critique sur la référence à la Révolution française, argument classique de l'opposition libérale, dénonce les contradictions entre les idéaux de 1789 dont se réclamaient les Jeunes-Turcs et la dérive autoritaire du Comité Union et Progrès parvenu au pouvoir. Les historiens ont montré que les hommes de la révolution de 1908 cultivaient un rapport sélectif avec la référence française, ils ont surtout dû

---

<sup>83</sup> Aykut Kansu, *Politics in Post-revolutionary Turkey...*, op.cit., p. 333.

<sup>84</sup> Selim Deringil, *The Well-Protected Domains. Ideology and Legitimation of Power in the Ottoman Empire, 1876-1909*, London, New York, I.B. Tauris, 1998, p. 20.

composer avec des circonstances politiques critiques<sup>85</sup>. C'est aussi de son point de vue de fils d'un mamelouk tunisien, citoyen de l'empire ottoman d'origine circassienne, qu'il peut interpréter la politique de turquisation comme un « racisme » (*'unşuriyya*)<sup>86</sup>, là où elle n'était parfois qu'une simple mesure d'efficacité administrative dans un empire menacé<sup>87</sup>. C'est enfin le militaire qui parle dans la recension sévère des erreurs stratégiques et diplomatiques des unionistes **(p. 2)**.

Ces premiers extraits présentent deux intérêts pour comprendre la trajectoire de Ṭāhar Ḥayr al-Dīn. Le premier tient à ses identifications successives. Andreas Tunger-Zanetti estime que la famille Ḥayr al-Dīn exprime « l'unité culturelle et en partie politique »<sup>88</sup> de la classe dirigeante de l'empire ottoman, comme en attestent leurs alliances matrimoniales. Si leur père parlait mieux l'arabe que le turc, se disant Tunisien, parfois mal accueilli comme « Arabe » lors de son exil<sup>89</sup>, ses enfants sont mieux intégrés à la société impériale et parlent plus le turc que l'arabe. La persévérance de Ṭāhar Bāšā, qui tente à plusieurs reprises de revenir à Istanbul, qu'il retrouve en 1919 transformée et peu accueillante<sup>90</sup>, signale ses ambitions ottomanes persistantes malgré le retour en Tunisie, devenu définitif après cette date. Pour Andreas Tunger-Zanetti, les deux nationalités successives de Ṭāhar Ḥayr al-Dīn signalent que la seconde est adoptée par dépit : « il dut donc devenir Tunisien contre son gré »<sup>91</sup>. Cette proposition mérite discussion : il n'est pas certain que le fils du Premier ministre de Tunisie et grand vizir de l'empire oppose ces deux identités. Quand il se réfugie en Tunisie en 1913, le bey Nāṣir l'accueille, dit-il, « comme un fils » et le traite comme un de ses ministres **(p. 4)** : un ancien ministre ottoman peut se réclamer, de fait, d'une grande proximité avec la

---

<sup>85</sup> Erdal Kaynar, « The Logic of Enlightenment and the Realities of Revolution: Young Turks after the Young Turk Revolution », in Noemy Lévy-Aksu, François Georgeon, *The Young Turk Revolution and the Ottoman Empire*, Londres, New York, I.B. Tauris, 2017, p. 40-66. Voir aussi Hamit Bozarslan, « Révolution française et Jeunes Turcs (1908-1914) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°52-53, 1989, p. 160-172.

<sup>86</sup> *TBK*, p. 30

<sup>87</sup> Pour un récit nuancé de l'antagonisme entre la turquisation et les provinces arabes, Hasan Kayali, *Arabs and Young Turks: Ottomanism, Arabism, and Islamism in the Ottoman Empire, 1908-1918*, Berkeley, University of California Press, 1997.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>89</sup> Gerard S. Van Krieken, *op.cit.*, p. 280.

<sup>90</sup> « j'étais considéré même par mes amis comme ayant beaucoup trop délaissé l'état d'esprit cosmopolite de la Byzance ottomane pour opter franchement pour la France », Andreas Tunger-Zanetti, *op.cit.* p. 143.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 145.

famille beylicale, même sous protectorat. Ses mémoires ne présentent pas ces allégeances comme contradictoires et, si Sadok Zmerli évoque sa nostalgie, à Tunis, du palais stambouliote du grand vizir<sup>92</sup>, le fils Ḥayr al-Dīn a tout à fait conscience de l'importance de l'œuvre de son père dans l'histoire tunisienne<sup>93</sup>. D'une manière frappante, la forme en arabe ou en français de son nom, Ṭāhar Ḥayr al-Dīn, est une manière de mettre en scène cet héritage : le prénom du mamelouk devient un patronyme et c'est arrivé en Tunisie que le fils signe sous cette forme<sup>94</sup>, incompréhensible dans un contexte ottoman<sup>95</sup>.

Le deuxième intérêt tient à la naissance d'un modèle d'interprétation du déclin des dynasties. Ṭāhar Bāšā est déjà le porte-parole qualifié de l'intérêt général contre les serviteurs du vice et de la division. Cette rhétorique moralisatrice est associée au récit du déclin nécessaire des dynasties, dû aux influences étrangères. Le même mal frappe les États ottoman et tunisien au XIX<sup>e</sup> siècle, récurrence qui offre une même tonalité lugubre à toutes les pages des mémoires. Après l'armistice, l'empire ottoman est soumis aux pressions européennes, et Ṭāhar Bāšā regrette la « soumission complète » (*al-istislām al-tāmm*)<sup>96</sup> du gouvernement d'Istanbul à l'État anglais en particulier, attitude coupable du dernier grand vizir de l'empire, Ahmet Tevfik Pacha. Plus exactement, Ṭāhar Bāšā adopte un récit rétrospectif profondément fataliste : toute tentative pour résister, par exemple rétablir une armée pour se défendre, est un vain combat, car l'État est effondré et l'armée impuissante<sup>97</sup>. Il voit dans la présence britannique une « sorte de protectorat » (*bi-nū' min al-ḥimāya*)<sup>98</sup> : on ne saurait mieux dire l'analogie possible entre les situations de l'empire ottoman et de la Tunisie, qu'elles se fondent toutes les deux dans sa mémoire ou qu'elles présentent la trace d'un même phénomène. Ṭāhar Bāšā adopte un schéma d'explication historique valable pour l'empire ottoman comme la

---

<sup>92</sup> Sadok Zmerli, *op.cit.*, p. 124.

<sup>93</sup> Il en fait un argument stratégique dans sa note présentée aux Français au moment de devenir ministre : le protectorat a utilisé « les institutions fondées par mon père » (...) pour y trouver « une base et des matériaux qui lui ont beaucoup facilité l'établissement de l'édifice administratif actuel ». Mustapha Kraïem, *art.cit.*

<sup>94</sup> Par exemple, une note signée de sa main, sans date, trouvée dans CADN, 1/TU/1V/2011.

<sup>95</sup> Il y serait plutôt désigné comme Ṭāhar, fils de Ḥayr al-Dīn, lui-même dit al-Tūnisī (son titre, *lakab* : le Tunisien). L'hostilité de l'empire ottoman pour le nom de famille comme témoignage d'une culture anobiliaire est étudiée et discutée dans Olivier Bouquet, *Les noblesses du nom. Essai d'anthroponymie ottomane*, Turnhout, Brepols, 2013.

<sup>96</sup> *TBK*, p. 38.

<sup>97</sup> *TBK*, p. 41.

<sup>98</sup> *TBK*, p. 39.

Tunisie : l'État est perdu par des hommes esclaves de leurs vices (dont le portrait cinglant n'admet aucune nuance), parmi lesquels la soumission à l'appétit des Européens est le plus funeste **(p. 1, puis p. 9 pour Ḥabīb Bey)**. Dans la notice remise en 1925 aux autorités françaises, il écrit en français, en parlant de l'empire : « je l'ai vu tourner dans le vide se désagrèger, et à la fin complètement démoli par une commotion provoquée par des mains criminelles guidées par des cerveaux vides »<sup>99</sup>. La nostalgie du cosmopolitisme et la médiocrité des hommes d'un État mourant évoquent la prose contrariée de Robert Musil et la situation de Vienne au même moment. Elles dessinent peut-être une réaction ottomane ou européenne contre le déclin des empires. Il y a jusqu'au portrait final, très bref, du sultan Abdülhamid II **(p. 4)**, qui montre la persistance d'un schéma. La lucidité, l'intelligence et la dérive progressive vers l'autoritarisme paranoïaque du souverain ottoman dont il témoigne sont attestés par les historiens<sup>100</sup> ; le rapport essentiel avec ses conseillers et le dévoiement progressif d'un caractère assombri évoquent déjà le caractère des beys successifs. Quand il est nommé ministre de la Justice en 1921, Ṭāhar Bāšā regarde ainsi la dynastie husseinite avec les yeux désabusés d'un ancien homme d'État ottoman.

## Les portraits de roi et la vie de cour dans la Tunisie coloniale

Ṭāhar Bāšā entremêle, dans sa chronique de la vie de cour, des portraits psychologiques et des péripéties politiques qui concernent les princes, les offices domestiques, et leurs ministres. L'examen de leur personnalité est alors le principal moyen d'interprétation de leur rôle politique dans les affaires de l'État. Le ministre de la Justice applique cette méthode à trois princes successifs, selon un schéma plutôt constant : de faible envergure psychologique, les beys sont manipulés par leur entourage et deviennent esclaves des intérêts privés. En commentant ces quatre derniers extraits, nous voudrions souligner à la fois leur valeur de témoignage historique, leur rapport

---

<sup>99</sup> Cité par Mustapha Kraïem, *art.cit.*

<sup>100</sup> François Georgan, *Abdülhamid II. Le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003.

avec les archives françaises et enfin le système de la cour qu'ils donnent à voir. Dans ces deux derniers points se dégage l'originalité du regard de Ṭāhar Ḥayr al-Dīn.

L'historien, toujours « archi-lecteur des mémoires »<sup>101</sup>, scrute une personnalité dans le récit et contrôle la véracité des faits rapportés. À la lumière des autres sources ou archives de cette période, la valeur historique du récit du ministre n'est pas discutable, ce qui ne l'empêche pas se distinguer par des interprétations personnelles. S'agissant de la résistance du bey Nāṣir en 1922 (**extrait 2**), les raisons avancées varient selon les historiens : selon Kenneth Perkins, ce sont les leaders du Destour qui l'ont séduit par leur programme et convaincu d'une action déterminée<sup>102</sup>. Mary Lewis y voit une influence de l'indépendance égyptienne, concédée par le Grande-Bretagne le 28 février 1922<sup>103</sup>. Ils s'accordent sur le programme du bey : un drapeau tunisien, une réforme constitutionnelle instituant une représentation nationale, le renvoi des ministres en qui il n'a pas confiance (à savoir le premier ministre Ṭayyib Ğallūlī et Ṭāhar Ḥayr al-Dīn lui-même). Le propre programme de l'auteur des mémoires (**p. 7**) rejoint moins ces aspirations destouriennes qu'une imitation des institutions ottomanes, aussi bien dans les instances parlementaires que pour le Conseil d'État qui fut chargé, par la Constitution de 1876, de préparer les projets de loi à Istanbul, en partie selon le modèle français<sup>104</sup>. S'il n'est pas un nationaliste militant, plusieurs de ses prises de position, à l'image de son indignation devant les compromissions de Ḥabīb Bey (**p. 9**), interdisent de parler de soumission à la puissance coloniale.

Les mémoires du ministre donnent plutôt une interprétation différente des événements, non dans leur déroulement exact mais dans la responsabilité des forces qui agitent, au sein de la cour, un front de refus contre la Résidence. S'il ne mentionne pas l'hostilité du souverain à son endroit, il explique cette crise par une influence familiale : elle serait l'œuvre d'un parti constitué par sa femme, la princesse Qmar et son entourage (**p. 6**). Les acteurs destouriens et

---

<sup>101</sup> Jean-Louis Jeannelle, *op.cit.*, p. 330.

<sup>102</sup> Kenneth J. Perkins, *A History of Modern Tunisia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 40.

<sup>103</sup> Mary Lewis *Divided Rule: Sovereignty and Empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley, University of California Press, 2014, p. 120-121.

<sup>104</sup> Esin Örucü, « Conseil d'Etat: The French Layer of Turkish Administrative Law. » *The International and Comparative Law Quarterly*, vol. 49, no. 3, 2000, p. 679-700.



la conviction même du bey sont absents du récit de Ṭāhar Bāšā qui présente le souverain comme malade, victime impuissante de son épouse. Les mémoires donnent aussi une explication à cette interview démentie immédiatement par le souverain : Ṭāhar Bāšā en attribue toute la responsabilité au Premier ministre Ġallūlī, qui s'est épanché sans prudence devant un journaliste, en disant que « s'il apparaîtrait que l'État français cède à cette demande [du Destour], je demande un navire (*safīna*) pour quitter ce pays »<sup>105</sup>. Ce n'est qu'ensuite que le journaliste attribue ces propos au prince, sur la suggestion du Premier ministre qui affirmait que ses vues étaient partagées par le souverain. Ṭāhar voit dans cette affaire une manifestation grossière de « l'imprévoyance » (*ġafla*) du Premier ministre, lequel, quoique son allié, apparaît sous un jour peu flatteur dans ces mémoires. La stratégie de Ġallūlī, marié à une des filles de Ṭāhar Bāšā, qui a voulu multiplier les alliances avec la France et avec les élites locales, est jugée inefficace par le ministre de la Justice, qui constate que son gendre n'a pu tirer profit ni du soutien ni des Français, ni des Tunisiens<sup>106</sup>.

Les mémoires enrichissent également notre connaissance du dernier bey du récit, Aḥmad II (**extraits 3**). L'image de ce prince au règne le plus long du protectorat est ternie par sa supposée « placidité bovine » vis-à-vis des Français<sup>107</sup>. Les mémoires comme les archives coloniales nous autorisent à contredire cette image, et leur comparaison nous permet de noter de nombreux rapprochements, qui attestent la valeur historique du témoignage du ministre. Les belles qualités du monarque sont corrompues par deux événements que Ṭāhar Bāšā présente comme funestes : une mauvaise éducation politique et l'influence d'un conseiller bientôt tout puissant, qui devient son rival haï, Sālim Ġazīrī (dit aussi dans les sources françaises Dziri). Les mémoires marquent un basculement : au langage de la vertu succède celui des « méprisables fins personnelles » (*al-aġrād al-sāfila al-šahṣiyya*) (**p. 15**) qui occupent bientôt toute l'énergie du prince. Les archives coloniales adoptent ce même pli et confirment cette rupture dans le règne de Aḥmad II. Peu après son avènement, dans les années 1929-1930, le souverain veut recouvrer un pouvoir extorqué par le protectorat. Prisonnier du sérail<sup>108</sup>, il se plaint de ne

---

<sup>105</sup> TBK, p. 51.

<sup>106</sup> TBK, p. 56.

<sup>107</sup> L'expression est de l'avocat Elie Cohen Hadria, citée par Mohamed-Salah Mzali, *L'Hérité dans la dynastie husseinite : évolution et violations*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1969.

<sup>108</sup> Sur le protocole de cour et les stratégies coloniales d'enfermement, voir Antoine Perrier,

pas pouvoir sortir de son palais, désireux d'« attirer son peuple vers lui »<sup>109</sup>, « jaloux du prestige de sa dynastie, résolument hostile à la France et décidé par suite d'en secouer le joug »<sup>110</sup>. Le ministre de la Justice et les notes françaises s'accordent pour présenter le bey comme nanti d'une « faible intelligence », prisonnier de « nouveaux favoris », d'une psychologie influençable<sup>111</sup>. L'isolement, l'absence de commerce avec les autres, arrangé par les Français, regretté par Ṭāhar Bāšā, est placé comme une cause objective de la faiblesse du prince **(p. 13)**.

La convergence entre sources coloniales et source « locale » dépasse le simple accord sur la véracité des faits. Les rapports entre la dynastie beylicale, les ministres tunisiens et l'autorité de contrôle ne sont pas résumés à une collaboration servile ou au rôle décoratif de la monarchie : ils montrent une gamme de choix étendue des acteurs tunisiens et caractérise la pratique quotidienne du protectorat des années 1920 et 1930 comme une guerre permanente. La première alliance de ce récit, peu mise en avant par les mémoires du ministre déçu, est d'abord celle de Ṭāhar Bāšā avec les Français : dans son dessein de réformer la justice tunisienne, et particulièrement de renforcer le contrôle de son ministère, il cherche le soutien de la Résidence générale et même du ministère français des Affaires étrangères auprès duquel il espère trouver, lors d'un voyage à Paris en 1930, le moyen de contraindre un bey réticent<sup>112</sup>. Les jugements sévères portés sur Aḥmad bey visent d'abord un adversaire politique, le bey s'étant opposé aux réformes du ministre. En cela, Ṭāhar Ḥayr al-Dīn partage la conviction des autorités coloniales que les beys ne sont pas capables d'incarner la cause nationale ou l'intérêt de l'État, préoccupés de leurs propres plaisirs, esclaves de leur argent (et des moyens de le gagner) **(p. 9 et p. 18)**. Leur vénalité est fréquemment associée à une volonté d'omnipotence et une critique de leur despotisme : le mot tyrannie (*ḡabarūt*) désigne la pente funeste de chaque prince.

---

« Écrire au réconfort de Dieu. La patrimonialisation des savoirs administratifs des monarchies marocaine et tunisienne sous le Protectorat », *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, p. 19-35.

<sup>109</sup> Archives nationales de Tunisie (ANT), Série F, 7/1/4, note pour le directeur général de l'Intérieur, 21 mars 1929.

<sup>110</sup> ANT, Série F, 7/1/4, le résident général au ministre des Affaires étrangères à propos de Si Aḥmed Pacha Bey, 26 avril 1930.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> CADN, 1/TU/1V/2011, rapport secret du commissaire de la sûreté au directeur de la sûreté publique, 9 avril 1930.

Pour Aḥmad II, le résident général évoque comme le ministre, « l'inexpérience des usages du monde », « l'extrême faiblesse de caractère », l'influence des « politiciens de café maure »<sup>113</sup> pour discréditer son nationalisme et ses résistances. De la même façon, les frasques de Ġazīrī font l'objet des mêmes inquiétudes, quoique plus distantes dans les notes des services français qui déplorent, tout en les laissant persister jusqu'à un certain point, les « habituelles intrigues » entre Ġazīrī et le Premier ministre<sup>114</sup>. En dépit des différences qui séparent un ancien ministre ottoman et un haut-fonctionnaire français, leur lecture de la cour et de ses personnages se ressemblent car ils appartiennent au même camp. Leur mépris ne puise pourtant pas dans les mêmes sources, la morgue de Ṭāhar – si perceptible dans son éloge de grand seigneur du prince Nāṣir, dont la déférence envers lui semble être la moindre des choses (p. 4) – tient très certainement à son envergure impériale, son expérience plus large auprès de la Sublime Porte. Il n'est pas interdit de penser que, depuis Paris ou Constantinople, la Tunisie doit paraître bien petite à ces administrateurs impériaux.

Pour autant, cette source n'est pas qu'un décalque des informations coloniales : elle enrichit notre compréhension du système de protectorat. Alors que les hommes de la résidence générale, surtout quand ils s'adressent à leur tutelle administrative, minimisent à tout prix les conséquences politiques de la politique beylicale, Ṭāhar Bāšā montre comment un bey, à force d'insister, finit par obtenir la chute d'un Premier ministre, en l'espèce Ḥalīl Būḥāğib en 1932 (p. 16). Par moment, les acteurs tunisiens imposent leur volonté aux Français, qui apparaissent moins maîtres de la situation que dans leurs sources. Dans d'autres pages, Ṭāhar Ḥayr al-Dīn estime « qu'il était aisé de tromper (*taḍlīl*) les Français car ils ignoraient nos statuts et notre organisation, la matière et l'esprit qui sont le cœur sacré de la nation tunisienne »<sup>115</sup>. Quand les sources coloniales invoquent les traditions et la « psychologie » tunisiennes<sup>116</sup>, c'est pour y trouver des obstacles à la démocratisation des institutions ou à la

---

<sup>113</sup> ANT, Série F, 7/1/4, le résident général au ministre des Affaires étrangères à propos de Si Ahmed Pacha Bey, 26 avril 1930.

<sup>114</sup> ANT, série F, 7/1/4, note du 20 septembre 1931.

<sup>115</sup> « *Aḥkāmanā wa tarātībanā wa-l-mādiyāt wa-l-adabiyāt al-latī takūnu qudsiyya al-umma al-tūnisiyya* », TBK, p. 86.

<sup>116</sup> Expression que Ṭāhar Ḥayr al-Dīn emploie également : le directeur français de la Justice, quelles que soient ses qualités ne comprend pas la « psychologie tunisienne » (*al-nafsiyya al-tūnisiyya*), TBK, p. 87.

généralisation des indemnités familiales ; chez le ministre, c'est une arme brandie par les ennemis tunisiens de la réforme contre les tentatives, timides, du protectorat d'intervenir pour le changement. Plus pragmatiquement, cette source montre l'éventail des outils coercitifs du protectorat : une certaine distance (ou « abstention ») (p. 14), une intervention ponctuelle et musclée (comme en 1922), une permanente épée de Damoclès suspendue au-dessus du trône. La mention de l'incident algérien de 1827 (quand le coup d'éventail du dey d'Alger avait provoqué une riposte militaire française, p. 15), un siècle plus tard, indique les menaces qui pèsent toujours sur la dynastie. Les institutions du protectorat, trop souvent décrites comme la soumission placide de la monarchie aux desseins coloniaux, sont prises dans une tension permanente entre la résidence et le trône.

La richesse des mémoires ne s'arrête pas au rapport avec les Français : à travers les récits des disgrâces, des entreprises de favoris, des pièces de protocole, ils ne montrent pas un théâtre d'ombres sans valeur politique, mais bien un « système de la cour »<sup>117</sup>. Ṭāhar Bāšā signale des paramètres de politisation de la cour qui échappent en grande partie aux sources françaises et met en relief des enjeux institutionnels moins futiles que les ambitions courtoises. Le premier de ces paramètres est la valeur accordée par l'auteur aux alliances matrimoniales ou aux rivalités familiales : elles sont nombreuses dans ces pages. Allié à Ğallūlī, son gendre, héritier d'une rivalité ancienne avec les Būḥāġib<sup>118</sup>, opposé à Ğazīri qui est le gendre du bey<sup>119</sup>, Ṭāhar s'inscrit dans un système où les beys favorisaient, par le mariage de leurs filles, un groupe ethnique ou un autre, système aussi où les femmes détenaient par ce fait un certain pouvoir<sup>120</sup>. Ṭāhar Bāšā met en avant le rôle capital de la princesse Qmar, dont le potentiel subversif n'a certes pas échappé aux autorités de contrôle<sup>121</sup>, mais qu'il enrichit grandement. Il montre la subtilité des alliances

<sup>117</sup> Reconstitué aussi à partir des mémorialistes, d'après l'expression d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997.

<sup>118</sup> M'hamed Oualdi, *A Slave between Empires...*, *op.cit.*, p. 144.

<sup>119</sup> Moncef Bani, « La cour beylicale entre loyauté, alliances et intrigues : l'exemple de Slim Dziri (1929-1935) », *Revue d'histoire maghrébine*, n°154-155, 2014, p. 21-47.

<sup>120</sup> Amy Aisen Kallander, *Women, Gender, and The Palace Households in Ottoman Tunisia*, Austin, University of Texas Press, 2013. Voir aussi Leïla Blibli, « Froufrous et bruissements : costumes, tissus et couleurs dans la cour beylicale de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle », in Jocelyne Dakhlija (dir.), *Trames de langues : Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2004, p. 223-241.

<sup>121</sup> ANT, Série F, 71/1/4, Note du 28 août 1930. La princesse Qmar excite ensuite l'action de résistance de plusieurs princes. Leïla Bilibi restitue la stratégie au long cours d'une des femmes

familiales (sa légitimité est moindre auprès des fils du bey, car elle n'est pas leur mère, **p. 6**) et l'importance, en tout instant, des liens d'amitié (**p. 7**). Ṭāhar Bāšā, fils bien né, accorde enfin une grande importance à la généalogie : les qualités comme les défauts procèdent d'une hérédité funeste (comme l'impopulaire Sadok bey, dernier souverain de la Tunisie autonome **(p. 9)**), ou au contraire d'une origine digne de fierté (Aḥmad II est le fils du frère de Sadok, 'Alī III, qui s'est illustré dans les révoltes de 1863 **(p. 11)**). Dans le palais se confondent les attaches amicales, les liens familiaux, l'allégeance individuelle ou le service de l'État **(p. 7)** : ce dernier ne doit pas se penser à travers le seul formalisme juridique de la source coloniale mais parmi des relations interpersonnelles.

Elles se révèlent également primordiales dans la valeur politique contenue dans la confiance du prince, mentionnée à huit reprises dans ces extraits. La narration est scandée par des réconciliations et des disputes entre le prince et son ministre, par la fuite et le retour de l'affection (*ḥubb*) **(p. 8)**. Ce sont les mêmes sentiments qui habitent la correspondance administrative des serviteurs beylicaux : ils sont une composante essentielle du service (*ḥidma*) également évoqué par l'auteur des mémoires **(p. 4, 17)**. Pour animer l'attachement du maître, les serviteurs doivent se montrer exemplaires dans l'exécution de leur tâche et leur dévotion au bien commun ; ils peuvent aussi céder, comme Ṭāhar Bāšā, aux séductions de l'humour ou d'une conversation plaisante. La plaisanterie d'importation turque déride le souverain, elle est jugée assez importante (ou agréable) pour être mentionnée parmi le récit de la chute des ministres **(p. 11-12)**. Elle donne lieu à une phrase significative du bey : « nous sommes tous les deux des enfants de la Marsa », nom des quartiers de Tunis bordant la mer où les grandes familles tunisiennes tournées vers l'Europe, comme les Ḥayr al-Dīn, ont leur villas<sup>122</sup> et les princes husseinites leur palais.

Cette proximité est aussi familiale : en plus des alliances matrimoniales, le

---

les plus influentes du Palais, inspiratrice d'un « programme nationaliste », Leïla Blili, « Nazli Hanem, Kmar Bayya and Khiriya Bin Ayyad : Three Women Living Between Istanbul, Cairo and Tunis in the Late Nineteenth and the Early Twentieth Centuries » in Odile Moreau, Stuart Schaar (dir.), *Subversives and Mavericks in the Muslim Mediterranean*, Austin, University of Texas Press, 2016, p. 89.

<sup>122</sup> Julia Clancy-Smith, « Passages : Khayr al-Din al-Tunis et une communauté méditerranéenne de pensée (1800-1890) », *op.cit.*, p. 181.

ministre de la Justice tient son pouvoir à la cour de sa qualité d'officier d'état civil de la dynastie régnante, ce qui fait de ferait de lui un « ministre de la cour, sans toutefois en porter le titre »<sup>123</sup>. Il concourt ainsi à démentir les accusations de Ḥalīl Būḥāğib sur les mœurs du prince héritier, futur prince Aḥmad **(p. 13-14)** : la bonne tenue de sa maison et sa conduite conjugale sont synonymes de crédit politique. D'une manière frappante, les mémoires mentionnent les premières conséquences d'un essor de la presse en Tunisie, les calomnies qui s'y répandent et pénètrent dans l'enceinte fermée du palais **(p. 8)** : s'ils annoncent l'émergence timide d'un espace public tunisien, ces mutations ne touchent pas l'essentiel des affaires familiales du sérail. Ces mémoires montrent qu'en dépit des efforts français pour séparer, au sein de l'État tunisien, un espace privé et dépolitisé (le sérail) et un espace public (le gouvernement), les registres cohabitent et une politique publique dépend encore des émotions d'un souverain.

Le système politique de la cour n'est pourtant pas figé dans le récit de Ṭāhar Bāšā. Il n'est pas que la scène d'exploits insignifiants et de rivalités sans objet, comme le suggèrent toutes les notes de la résidence (les mauvais conseils de Ğazīrī sont qualifiés « d'enfantillages », parfois dangereux<sup>124</sup>) mais renvoient à des enjeux économiques et politiques. Au XIX<sup>e</sup> siècle, M'hamed Oualdi montre que la générosité princière continue à pondérer la hiérarchie, en voie de rigidification, des salaires des serviteurs : les beys ajoutaient aux traitements (*murattab*) de leurs hommes, des bienfaits (*iḥsān*) à la géométrie toute personnelle<sup>125</sup>. Le cœur de l'accusation contre Salīm Ğazīrī tient à la répartition de ces ressources – dont les détournements, par diverses fausses factures, sont confirmés par les sources françaises<sup>126</sup> – et par la tenue des finances de la cour **(p. 14)**. Finalement, les mêmes maux qui ont affaibli la dynastie beylicale au XIX<sup>e</sup> siècle – la dette et la concussion – persistent à la période coloniale. Ṭāhar Bāšā en donne ici une interprétation personnelle, propre à discréditer ses ennemis et à mettre en avant son caractère désintéressé, qualité la plus ostensible de ces mémoires, destinée à l'absoudre politiquement. Il ne

---

<sup>123</sup> Béchir Tlili, « La réorganisation de la justice tunisienne au sortir de la Grande Guerre (1921-1924) : réforme ou réajustement de la souveraineté française ? », *Les Cahiers de Tunisie*, tome XXIV, n°95-96, 1976, p. 147-186.

<sup>124</sup> ANT, série F, 7/1/4, note du 13 décembre 1929.

<sup>125</sup> M'hamed Oualdi, *Esclaves et maîtres*, *op.cit.*, voir chapitre 7 (p. 239-275°).

<sup>126</sup> ANT, série F, 7/1/4, note du 23 décembre 1929.

mentionne pas ses propres besoins financiers, pour assurer son train de vie et maintenir sa clientèle, qualifiée par une note française de « soif d'argent destinée à satisfaire sa prodigalité »<sup>127</sup>.

Les mémoires signalent surtout un changement plus profond : l'émergence d'un ministère, d'un gouvernement autonome de la maison du prince, dans un contexte où ces administrations sont une création récente, placées en concurrence avec les charges domestiques du protocole. La cause des mémoires de Ṭāhar Bāšā est toute entière associée à celle de son ministère : son récit confond sa personne et son administration (**p. 18**). Ṭāhar Bāšā décrit la cour comme un univers sans cesse changeant, où la hiérarchie des hommes est visible dans leur présence aux cérémonies, leur place dans les cortèges, leur proximité dans le cœur du souverain (**p. 11-12**). Il nous rappelle les réalités d'une société de cour : des « rituels » et des mises en scène donnent une idée de la faveur dans laquelle sont tenus des hommes mais aussi des institutions<sup>128</sup>. Le fait de montrer le Premier ministre ou un ministre lors des « cortèges (*mawākib*) » du prince est mentionné comme un fait d'une importance décisive, avec la même gravité que Saint-Simon observait le respect des préséances et regrettait la place nouvelle des ministres dans l'État. Cette question capitale (savoir qui incarne vraiment l'État) dépend naturellement de la qualité des mémorialistes : pour Saint-Simon, l'ancienne noblesse de ses ancêtres, pour Ṭāhar Bāšā, les ministres dont son père est un exemple illustre. Le recours fréquent à l'étiquette, ainsi que nous avons traduit les « règlements » (*tarātīb*)<sup>129</sup>, suggère que le fils de Ḥayr al-Dīn défend un héritage, celui des réformes qui ont affermi le pouvoir du Premier ministre dans l'État beylical. Dans ses mémoires, Ṭāhar Bāšā défend tous les ministres, qu'ils soient ses alliés ou ses ennemis, si le prince « diminue leur importance dans l'État » (**p. 9**). La compétence et la fidélité à l'intérêt général s'associent dans la personne d'un ministre et jamais dans les manœuvres d'un courtisan. De ce point de vue, Ṭāhar incarne un moment de transition, où les relations privées

---

<sup>127</sup> ANT, série F, 7/1/4, note du 19 octobre 1929.

<sup>128</sup> L'analyse paradigmatique est celle de Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, poursuivi, pour la question essentielle du rang, par des historiens comme Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

<sup>129</sup> Dans l'univers administratif, il désigne le règlement, le statut, l'organisation mais désigne aussi « l'étiquette beylicale » dans les documents bilingues du protectorat, émanant souvent du Premier ministre. Par exemple, ANT, série F, 7/33, circulaire du Premier ministre, 14 février 1955.

sont déterminantes mais où des charges jadis à la fois domestiques et gouvernementales (comme la fonction de garde des sceaux<sup>130</sup>) s'éclipsent au profit d'un cabinet ministériel autonome de la cour. Ce mouvement, encouragé par les Français, se prolonge après ces affrontements des années 1930 : les ministères s'imposent comme le véritable centre du pouvoir tunisien après 1945, au détriment de la cour et, finalement, de la dynastie. Ce sont ces offices que les membres du Destour occupent après la Seconde guerre mondiale, marginalisant le prince Lamine Bey (1943-1957) dans la lutte nationale.

C'est enfin dans la narration elle-même que Ṭāhar montre une manière originale d'écrire l'histoire. L'auteur mêle sa joie à celle de « toutes les classes sociales dans le royaume » (p. 11) à l'avènement, en 1929, de Aḥmad Bey, comme si l'action énergique d'un prince nouveau pouvait modifier les paramètres de la situation coloniale. Plus explicitement encore, il situe dans le règne suivant une « étape nouvelle dans l'histoire du protectorat » (p. 10). Cette phrase, qui dramatise le récit, prête aux princes la responsabilité essentielle de la bonne conduite de l'État menacé de « dépérir » (*inqaraḍa*), mot récurrent qui scelle le sort de tous les règnes. Cette lecture de l'histoire de la monarchie beylicale renverse les perspectives habituelles des acteurs coloniaux et de l'historiographie la plus récente : scandée par l'avènement des résidents généraux, par les mots d'ordre de Paris, par les manifestations nationalistes, l'histoire du protectorat est écrite en oubliant souvent que les hommes d'État tunisiens plaçaient leurs espoirs et leurs craintes dans le trône beylical. Ṭāhar Ḥayr al-Dīn, à l'exception de quelques pages finales, ne consacre aucun développement à la personnalité des résidents généraux, dont l'action est impersonnelle et souvent réactive.

C'est dans l'originalité et la couleur de ses portraits que Ṭāhar Bāšā révèle le plus de lui-même : le « genre artiste » attribué à Ḥabīb Bey, son goût des arts qui cache une profonde ignorance (p. 9), évoquent, par sa formulation, la même ironie de Saint-Simon qui attribue au roi ou à ses fils des qualités immédiatement délabrées par un défaut<sup>131</sup>. Ces portraits témoignent d'une connaissance de l'histoire tunisienne, d'une maîtrise de la langue arabe et

---

<sup>130</sup> M'hamed Oualdi, *Esclaves et maîtres...*, *op.cit.*, p. 163 sq.

<sup>131</sup> Pour le Grand Dauphin, « Monseigneur » : « Doux par paresse et par une sorte de stupidité, dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portait que sur des subalternes et sur des valets » etc., jusqu'à le dire « né pour l'ennui qu'il communiquait aux autres » (*Tout Saint-Simon, op.cit.*, p. 620-623).



d'une sensibilité littéraire d'une virtuose acrimonie. La psychologie des princes est autre chose que la touche pittoresque des courriers diplomatiques français, elle est une clé d'interprétation historique : de façon très éloquente, le ministre explique que les Français ne pouvaient empêcher la vérité d'un caractère de s'exprimer (p. 13), comme si la cause des échecs d'un règne se trouvaient dans les ressources de la personne des princes et non dans les manœuvres du protectorat. Ṭāhar Bāšā expose ainsi une interprétation de l'histoire mue par les individus davantage que par les mouvements politiques ou les institutions, une éthique personnelle qui place l'intelligence, la probité, la culture, la bonne santé, la force de caractère et le désintéressement au rang de vertus politiques.

## Conclusion

Les mémoires de Ṭāhar Bāšā Ḥayr al-Dīn nous permettent de retrouver un monde qui n'est pas une simple persistance de l'Ancien régime. Ce témoignage d'un homme d'État tunisien de premier plan montre combien le sérail des beys restait un espace complexe et sédimenté, dont l'équilibre exact échappait parfois aux contrôleurs français, à quel point surtout le trône était une source d'espérance pour les réformateurs attachés à l'indépendance de l'État. Cette source laisse place à l'expression d'une personnalité : le dernier extrait des mémoires tranche par son ton, par une écriture, pour une fois, à la première personne. Le ministre ne se cache pas derrière son office, il ne se réfugie plus derrière une mention impersonnelle et incidente (*al-wazīr*), comme un protagoniste parmi d'autres, mais laisse voir son désarroi, ses faiblesses physiques, un vieillissement prématuré, à cinquante-neuf ans. Il donne aussi une synthèse des méfaits de ses ennemis et dresse le portrait d'un règne marqué par le triomphe de la brutalité et du vice. Ce profond pessimisme donne à tous les mémoires leur singularité : marqué par la fin du monde ottoman et les intrigues tunisiennes, les années 1930 de Ṭāhar Bāšā sont celles de la mort de l'intérêt général. Pourtant, peu de temps après la rédaction de ces lignes, Salīm Ġazīrī est chassé d'une manière expéditive par le bey et le résident général et, en 1943, Moncef bey, parvenu au trône à la mort de

Aḥmad II, ranime la lutte nationale enlisée dans la défaite du Destour. La monarchie beylicale, sauvegardée par le protectorat, est restée aussi bien l'outil que l'adversaire du régime colonial français.

La cohabitation entre un épisode ottoman et un ministère tunisien fonde aussi l'originalité de cette source historique. Tout en montrant une vie de circulations méditerranéennes et les profondes connexions entre Tunis, Paris et Istanbul, ces deux moments font l'objet d'une relecture rétrospective qui donne aux mémoires leur ton singulier. L'échec des ambitions ottomanes pour un homme né si près du trône d'Abdülhamid II, proche de sa famille, puis de ses tentatives réformatrices en Tunisie, auprès d'une dynastie et du protectorat qu'il sert sans admiration, pèse sur le contexte de son écriture. Les raisons de cet échec sont sans doute à trouver dans sa loyauté aux préoccupations et méthodes du temps de son père : en Tunisie, il se rallie au parti français et non au Destour car, comme Ḥayr al-Dīn Bāšā au temps de son gouvernement, car sa principale préoccupation est l'État et non la nation. Il se retrouve dans la même situation que le Premier ministre son gendre, sans allié. Cette distance avec le mouvement national tunisien et son ottomanisme déçu font de Ṭāhar Bāšā l'héritier d'un courant de pensée et d'action qui s'éteint avec lui, comme un point final. Cet héritage sans postérité peut expliquer le tour pessimiste, acide et parfois désespéré de cette source.

Les mémoires présentent finalement trois intérêts pour l'historien. Ils nuancent sinon infirment le récit bourguibiste ou colonial qui faisait de la dynastie husseinite une succession de collaborateurs voués à une *damniatio memoriae*. Ils nourrissent la réflexion sur les rapports entre « l'archive coloniale » et « l'archive locale »<sup>132</sup>, en montrant toutes les parentés d'expression qui les réunit et rend leur distinction artificielle. Il montre enfin une force nouvelle donnée à l'écriture, la place et le rôle politique des sentiments qui s'épanouissent entre les lignes de ce récit historique. Des recherches complémentaires pourraient éclaircir l'émergence d'un genre nouveau, mais il reste que cet ouvrage, destiné à réhabiliter une réforme infructueuse, laisse deviner un témoignage sensible, il humanise des figures souvent impersonnelles et suggère ce que peut être l'exercice de l'État dans

---

<sup>132</sup> Camille Lefebvre et M'hamed Oualdi, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 72, no. 4, 2017.

une vie entourée de chagrins intimes. Ces mémoires montrent enfin que l'écriture est, pour les mémorialistes du grand siècle comme les hommes d'État du monde arabe contemporain, un acte politique, ou plutôt une impossible sortie du monde politique. La défaite ou la retraite sont insupportables à ceux que l'ennui menace, si bien que dans leurs mémoires, Ṭāhar Bāšā et les autres en sont réduits une dernière fois à « mendier le tumulte »<sup>133</sup>.

---

<sup>133</sup> Comme le dit la pensée de Pascal : « Ainsi s'écoule toute la vie ; on cherche le repos en combattant quelques obstacles et si on les a surmontés le repos devient insupportable par l'ennui qu'il engendre. Il en faut sortir et mendier le tumulte ».